

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



## Délibération 2016 – 123 du 09 Novembre 2016

L'an deux mil seize, le mercredi 09 novembre à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 31 octobre 2016 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes J. LE CERF – C. MEGRET – D. LEVESQUE – G. WATSON – V. CERF – M. GORGUET – N. CARON -

MM. A. CHAUSSOY – G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – B. VAILLANT – J. MAURER – B. BRONNIART – Ch. TABARY – G. DUÉ – M. GUIDEZ – D. TABARY – L. ANTINORI – J. CAPELLE – D. BASSEUX – G. TRANNIN – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS – Ch. DAMBRINE – D. BOUQUILLON – H. BASSEZ

M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SEGERS,  
M. B. BRONNIART, absent et excusé, a été suppléé par M. J.-Cl. CODEVELLE  
Mme G. WATSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANNONNE  
M. Ch. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par M. Guy ALEXANDRE  
M. D. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par M. G. DITTE  
M. D. BASSEUX, absent et excusé, a été suppléé par M. Ph. BLONDEL  
M. H. BASSEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. G. RICAUX

M. A. CHAUSSOY, absent et excusé, a donné pouvoir à Mme P. TARD,  
M. G. DUÉ, absent et excusé, a donné pouvoir à M. F. SELLIER

**Objet :** **Marché de maîtrise d'œuvre – Avenant n°1  
Programme de confortement et d'aménagement des voiries de la ZA de la  
Vallée du Bois.**

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la délibération 2015-104 du 24 septembre 2015 attribuant au groupement conjoint solidaire Verdi Ingénierie – Merchez une mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux d'aménagement et de confortement de voiries de la zone d'activités de la Vallée du Bois et de l'entrée de la Commune de Bapaume à partir du rond-point de la sortie autoroutière.

Monsieur le Président expose ensuite les difficultés rencontrées sur ce dossier compte tenu du caractère de voirie à grande circulation constitué par l'axe RD 917, de la contrainte de l'emprise autoroutière qui rend la réponse technique plus difficile dans sa réalité.

Monsieur le Président donne lecture de l'avenant n°1 présenté par le groupement conjoint solidaire Verdi Ingénierie – Merchez et propose de revoir le taux de rémunération de la maîtrise d'œuvre pour tenir compte de la complexité de ce dossier. Le nouveau taux de rémunération serait fixé à 4,875 % (3,9% dans le marché initial).

Monsieur le Président présente également l'avant-projet sommaire de cette opération et précise que le coût d'objectif de ce programme doit être fixé à 915 000,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre passé avec le groupement conjoint solidaire Verdi Ingénierie – Merchez dans le cadre des travaux d'aménagement et de confortement des voiries de la zone d'activités de la Vallée du Bois,
- d'approuver le nouveau taux de rémunération de la maîtrise d'œuvre en fixant le taux du forfait de rémunération à 4,875 %,
- d'approuver le nouveau coût d'objectif des travaux suite à l'avant-projet sommaire de cette opération,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à cet avenant,
- de prévoir les crédits nécessaires dans le cadre des différents budgets de l'Intercommunalité.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 09 Novembre 2016 et transmission en Préfecture le 09 Novembre 2016.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage  
le 9 novembre 2016 et transmission  
en Préfecture le 9 novembre 2016*

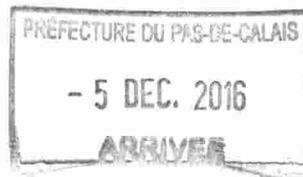
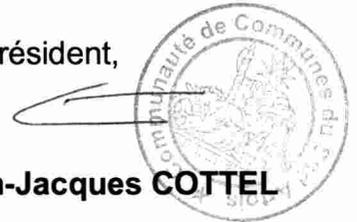
Le Président,

**Jean-Jacques COTTEL.**



Le Président,

**Jean-Jacques COTTEL**



**2016- 123 - 9/11/2016**

**MO Voiries ZA Vallée du Bois – avenant n°1.**